

CONSEIL DES MINISTRES COMPTE RENDU

Mercredi 23 octobre 2024

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi. Parmi les dossiers examinés, il a adopté les dossiers suivants (lien du sommaire interactif) :

•	Concours financiers de la délégation pour le développement des communes	2
•	Mobilisation contre les violences en Polynésie Française : Série de rencontres en novembre 2024	3
•	Règlementation temporaire durant la Hawaiki Nui Va'a 2024	3
•	Subventions et aides financières en faveur d'établissements scolaires et d'une association	4
•	Communication du 17 octobre 2024 relative au patrimoine culturel de la commune de Papara	
•	Subventions et aides financières en faveur d'établissements scolaires et d'une association	6
•	Communication du 17 octobre 2024 relative au 21 ^{ème} Salon des Australes du 28 octobre au 10 novembre 2024	8



Concours financiers de la délégation pour le développement des communes

Dans le cadre de sa politique d'appui et de soutien aux investissements communaux, le conseil des ministres a validé l'octroi de quinze subventions destinées à divers projets d'amélioration des infrastructures locales et de renforcement des services publics dans neuf communes à travers la Polynésie française. Ces financements, cruciaux pour le développement de nos îles, illustrent l'engagement constant du Pays à répondre aux attentes des populations locales, en particulier celles qui sont les plus isolées. Ils s'inscrivent dans la suite des décisions prises au titre de la session de février de l'année 2024 de la Délégation au développement des communes (DDC).

Les projets financés couvrent plusieurs domaines prioritaires :

• Les acquisitions :

Les communes de Arutua, Fakarava, Takaroa, Puna'auia et Ua Pou seront dotées de nouveaux équipements visant à améliorer les services municipaux. Cela comprend l'acquisition d'un camion à benne basculante de 6 m³ pour Arutua, d'une pelle hydraulique avec brise-roche pour Fakarava, d'un truck pour Takaroa, de deux véhicules d'intervention de type SUV 4x4 et d'un pick-up pour la police municipale de Puna'auia, et d'un véhicule de restauration scolaire pour Ua Pou.

Le Pays a octroyé **64 700 306 F CFP** pour soutenir ces projets, ce qui représente environ 59,6 % du coût total des investissements évalués à **108 560 123 F CFP** pour l'ensemble des acquisitions.

• Les travaux :

Les communes de Uturoa, Taputapuatea, Makemo, Arutua et Hiti'a'ā o te ra bénéficieront de travaux visant à améliorer les infrastructures locales. Cela comprend le changement des cellules de distribution électrique de deux postes à Uturoa, la construction d'un bâtiment communal à vocation administrative et le bétonnage des servitudes à Taputapuatea, la rénovation de l'ancienne mairie en bâtiment administratif à Makemo, la remise à niveau et l'extension des installations de production et de distribution d'énergie électrique à Arutua, et l'extension et la réhabilitation du cimetière communal de Tiarei à Hiti'a'ā o te ra.

Le Pays a octroyé **187 367 391 F CFP** pour soutenir ces projets, ce qui représente environ 59 % du coût total des investissements évalués à **317 495 284 F CFP** pour ces travaux.

Les études : Les communes de Uturoa et Arutua bénéficieront d'études visant à améliorer les réseaux électriques. Cela comprend une étude statique du réseau électrique à Uturoa et les études de maîtrise d'œuvre liés aux travaux précités pour la remise à niveau et l'extension des installations de production et de distribution d'énergie électrique à Arutua.

Le Pays a octroyé **27 061 360 F CFP** pour soutenir ces projets, ce qui représente 80 % du coût total estimé de **33 826 700 F CFP** pour ce domaine.



Grâce à ces investissements majeurs, le Pays réaffirme son engagement en faveur du développement équilibré de l'ensemble des communes polynésiennes.

En finançant **279 129 057 F CFP** sur un total de **459 882 107 F CFP**, soit environ 60,7 % du coût global des projets, le gouvernement démontre sa volonté de soutenir activement les initiatives locales. Ce partenariat renforcé entre le Pays et les communes vise non seulement à améliorer les infrastructures et les services publics, mais aussi à favoriser le bien-être des populations et à stimuler le développement économique durable de nos îles.

Mobilisation contre les violences en Polynésie Française : Série de rencontres en novembre 2024

La Vice-présidence de la Polynésie française, en étroite collaboration avec plusieurs ministères et leurs services, annonce une série de rencontres organisées en novembre 2024 pour lutter contre toutes formes de violences et promouvoir l'égalité et l'autonomisation au sein des familles en Polynésie française. Ces événements visent à sensibiliser la communauté et à mettre en valeur le rôle essentiel des femmes et des familles dans ce mouvement.

Durant ces rencontres, des rubans blancs seront distribués comme symbole d'engagement et de solidarité pour la lutte contre les violences de toutes formes.

Ces événements offriront aux femmes et aux familles une plateforme pour exprimer leurs besoins et partager leurs expériences, tout en s'informant sur les dispositifs de soutien disponibles dans les domaines de la santé, de l'emploi et de la solidarité.

<u>Le calendrier des rencontres est le suivant :</u>

• Arutua - Apataki : du 1er au 3 novembre 2024

• **Takaroa - Manihi**: du 15 au 17 novembre 2024

• Tahaa - Raiatea : du 21 au 23 novembre 2024

• Papeete: le 23 novembre 2024, lors de « La nuit des relais »

• **Papeete**: le 25 novembre 2024, lancement du dispositif « Te taura »

• **Tautira**: le 29 novembre 2024

Ces initiatives font partie d'une stratégie globale conçue pour intégrer les perspectives des femmes et des familles dans les politiques locales, tout en préparant le terrain pour les futurs grands événements axés sur les droits des femmes.

Règlementation temporaire durant la Hawaiki Nui Va'a 2024

La 31^{ème} édition de la Hawaiki Nui Va'a se tiendra du **30 octobre au 2 novembre 2024**. Les concurrents couvriront, en 3 étapes, les 130 kilomètres séparant les îles de Huahine, Raiatea, Taha'a et Bora Bora.

Comme lors de l'édition précédente, la participation des Taure'a (juniors homme) et des Va'ahine (seniors et vétérans femme) se déroulera sur un parcours dessiné spécialement



à leur intention entre Raiatea et Taha'a; des épreuves destinées aux ParaVa'a et aux équipages des entreprises, mixtes ou cadets, seront quant à elles organisées le **samedi 2 novembre** dans le lagon de Bora Bora tandis que les Va'a Ta'ie et les pirogues à voile s'affronteront sur le même parcours que la course élite entre les îles des Raromatai.

Afin de garantir le bon déroulement des courses et d'assurer la sécurité des participants ainsi que des spectateurs, le Conseil des ministres a adopté un arrêté **règlementant la circulation sur le plan d'eau**, et a chargé le comité organisateur de mettre en œuvre les mesures de sécurité adaptées pour l'événement.

Ainsi, il a été décidé <u>d'interdire temporairement la navigation dans les lagons, autour</u> <u>des pirogues en compétition, à tous les navires et embarcations autres que ceux</u> <u>participant à la course ou à la surveillance des équipages</u>.

En haute mer, les navires suiveurs doivent maintenir une distance minimale de sécurité par rapport aux concurrents et adopter une vitesse adaptée qui ne pourra être supérieure à **15 nœuds** lorsqu'ils sont à proximité de la course.

Sur le plan d'eau la gendarmerie assurera le respect de ces règles consultables à la direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM) et sur son site internet : www.service-public.pf/dpam. Les comportements dangereux ou abusifs pourront faire l'objet de poursuites.

Il est rappelé à chaque capitaine qu'il est de leur responsabilité de veiller au respect de la capacité de charge de leur navire (notamment le nombre maximal de passagers à bord) ; de posséder une immatriculation (PY), d'être munis du matériel de sécurité obligatoire au regard de leur catégorie, ou encore de respecter leur limite de navigation.

Subventions et aides financières en faveur d'établissements scolaires et d'une association

Sur proposition du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, et de la Culture, le Conseil des ministres a adopté l'octroi de subventions et aides financières, en faveur d'établissements scolaires et d'une association, d'un montant total de **13 439 550 F CFP.**

Les subventions ont été réparties comme suit :

Établissements scolaires /association	Subventions et aides financières	Montants
École hôtelière de Tahiti	Attribution d'une aide financière pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen	3 000 000



Collège de Moerai - Rurutu	Attribution d'une subvention d'investissement pour financer l'achat d'un véhicule	3 216 400
Collège de Puna'auia	Attribution d'une subvention d'investissement pour financer l'acquisition d'un véhicule	5 990 000
Association Team Jeunesse de Parea	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer l'organisation de la sixième édition du Mini Heiva à Parea, au titre de l'année 2024	990 960
Collège de Papara	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer l'achat de dix (10) paires de talkies walkies pour le plan particulier de mise en sûreté (PPMS)	242 190
TOTAL		13 439 550 F CFP

Communication du 17 octobre 2024 relative au patrimoine culturel de la commune de Papara $\,$

La commune de Papara, située entre les grottes de Mara'a et la rivière Ma'iripehe, est riche en patrimoine culturel, avec une vaste plaine côtière et une douzaine de vallées. Historiquement, elle faisait partie de la confédération politique des Teva. Le district de Papara, qui s'étend entre Vai-niania et Te'āvaro, se divise en trois subdivisions principales : 'Afaina, 'Afareri'i et 'A 'oropa'a.

La Direction de la Culture et du Patrimoine (DCP) a recensé **92 sites culturels** dans la commune de Papara, dont 3 seulement sont classés au titre des Monuments historiques et sites naturels de Polynésie française.

Malheureusement, l'état de conservation de la majorité de ces sites est incertain et beaucoup de vestiges sont fortement dégradés, voire détruits. À titre d'exemple, le marae Mata'oa est complètement détruit, bien que sa localisation ait été préservée dans la mémoire collective.

Afin de préserver et de valoriser ces sites, et notamment de sensibiliser les nouvelles générations à l'importance de ce patrimoine exceptionnel, la DCP prévoit de réaliser des études ethno-historiques afin de constituer une base scientifique pour des actions de vulgarisation, telles que la publication de monographies et de livrets pédagogiques sur le patrimoine culturel de Papara.



Subventions et aides financières en faveur d'établissements scolaires et d'une association

Sur proposition du ministre de des Sports, de la Jeunesse et de la Prévention contre la délinquance, en charge de l'Artisanat, le Conseil des ministres a adopté l'octroi de subventions, en faveur d'associations de jeunesse et sportive, d'associations et fédérations artisanales et association et fédérations sportives, d'un montant total de **137 280 000 F CFP**.

Les subventions ont été réparties comme suit :

Au titre du fonctionnement, pour un montant total de 90 500 000 F CFP

Association de jeunesse - Projets spécifiques			
Association Te Tama Ti'a Hou – Union Polynésienne pour la Jeunesse – UPJ	Organisation de la 6ème édition du "Taure'a Move"	26 500 000	
Assoc	iation sportive - Projets spécifiques		
Comité Olympique de Polynésie française	Financement de la préparation du déplacement aux Mini-jeux du Pacifique 2025 à Palau	13 000 000	
Association sportive - Activités générales			
Association 7	50 000 000		
Associations et fédérations Artisanales - Projets spécifiques			
Association Na Hiro E Pae	Organisation de la 2ème édition du Festival des Australes	200 000	
Association Moorea Events	Organisation du festival des artisans « To'u Mama Here »	500 000	
Fédération Artisanale Heirau'uratao'a rima'i no Papara	Organisation d'une exposition artisanale à Takapoto	300 000	
	TOTAL	90 500 000 F CFP	

Au titre de l'investissement, pour un montant total de 46 780 000 F CFP :

Associations et fédérations Sportives		
Fédération Polynésienne d'Aviron	Subvention d'investissement pour l'acquisition de 12 rameurs indoor	2 000 000
Fédération Tahitienne de Surf	Subvention d'investissement pour le financement d'un véhicule utilitaire	4 300 000



Fédération Polynésienne de Lutte, Arts Martiaux Mixtes, Jiu Jitsu Brésilien et Disciplines associées	Subvention d'investissement pour l'acquisition d'un octogone de combat mobile	4 000 000
Fédération Tahitienne de Force, d'Haltérophilie, Musculations et Disciplines Associées	Subvention d'investissement pour l'acquisition de deux plateaux de compétition en force athlétique et haltérophilie	5 700 000
Association Paea Manu Ura Rugby Club	Subvention d'investissement pour l'acquisition d'un minibus d'occasion	1 100 000
Association Jeunesse Rugby Moorea (JRM)	Subvention d'investissement pour l'acquisition d'un minibus	3 200 000
Association sportive les Jeunes Tahitiens JT	Subvention d'investissement pour l'acquisition d'un véhicule de 9 places	2 300 000
Association sportive Excelsior	Subvention d'investissement pour l'acquisition d'un véhicule de 9 places	3 500 000
Association sportive Excelsior	Subvention d'investissement pour le financement du remplacement de l'éclairage des courts de tennis	1 200 000
Association Ruahatu	Subvention d'investissement pour l'acquisition d'un va'a V6	1 200 000
Association sportive Vénus	Subvention d'investissement pour l'acquisition de buts de futsal mobiles et de panneaux de basket-ball mobiles	2 600 000
Association Feti'a Nui no Mahina	Subvention d'investissement pour l'acquisition de 3 rameurs, 8 vélos et 2 tapis de course	2 400 000
Association POLYNESIA TAEKWONDO (anciennement FTTDA)	Subvention d'investissement pour l'acquisition de plastron électroniques	1 680 000
Association Tefana Judo Jujitsu	Subvention d'investissement pour l'acquisition d'une surface de tatamis	1 400 000
Fédération Polynésienne de Judo	Subvention d'investissement pour l'acquisition d'une nouvelle surface de tatamis	2 800 000
Fédération Polynésienne des Sports Adaptés et Handisports	Subvention d'investissement pour l'acquisition d'un para-va'a de six places et d'un chariot de mise à l'eau	2 200 000
Association Team Vanira 415	Subvention d'investissement pour l'acquisition d'une pirogue V6	1 000 000
Association Comité des Sports de Tubuai	Subvention d'investissement pour l'acquisition de 3 Va'a	1 500 000
Association Paturoa	Subvention d'investissement pour l'acquisition d'une pirogue V6 Matahina	1 200 000



Association District de Va'a de Huahine	Subvention d'investissement pour l'acquisition d'un bateau conforme aux normes pour l'école de Va'a	1 500 000
	TOTAL	46 780 000 F CFP

Communication du 17 octobre 2024 relative au 21^{ème} Salon des Australes du 28 octobre au 10 novembre 2024

Le comité Organisateur des Expositions Artisanales des îles Australes (COEAA), présidé, organise la 21^e édition du Salon des Australes du 28 octobre au 10 novembre 2024, dans le hall de l'Assemblée de Polynésie française.

Cet événement permet de retrouver à Tahiti des artisans et des créations de quatre des cinq îles de l'archipel des Australes sur le thème « Aa'ite mai ta taua rara'a pere'o'u — Le tressage moulin à l'honneur ».

Un thème qui annonce le type de créations artisanales que le public pourra retrouver sur ces deux semaines d'exposition-vente.

Plus de soixante exposants venus spécialement pour l'occasion mettront à l'honneur leurs savoir-faire ainsi que l'identité de chaque île des Tuha'a pae.

Les créations seront variées et mettront en lumière les matières spécifiques de l'archipel, tel que le roseau des montagnes ' \bar{a} 'eho, mais aussi l'excellence des créateurs dans le travail de la fibre (paniers, chapeaux, $p\bar{e}$ 'ue...) et des autres matières de leur environnement : pae'ore, écorce, bois de rose, aito, coquillages, etc.

Plusieurs concours seront organisés parmi lesquels : la confection d'un sac bandoulière et de chapeaux chics, le tressage d'un $p\bar{e}$ 'ue rond et carré et celui du plus beau stand aura lieu, sur la base de l'espace occupé par chacune des îles des Australes.

Des ventes de plats de Rurutu, Rimatara, Raivavae et Rapa auront lieu chaque jour, dans l'idée d'immerger le visiteur dans la culture des Australes.

Cette 21^e édition se tiendra du **28 octobre au 10 novembre 2024 dans le hall de l'Assemblée de Polynésie française, de 8h00 à 17h00**.

L'inauguration officielle aura lieu le lundi 28 octobre à 10h00.

Le détail de l'opération sera disponible sur le site <u>www.artisanat.pf</u> et la page Facebook du service.

SERVIC	E DE LA COMMUNICATION	